

Déclaration d'intention

PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

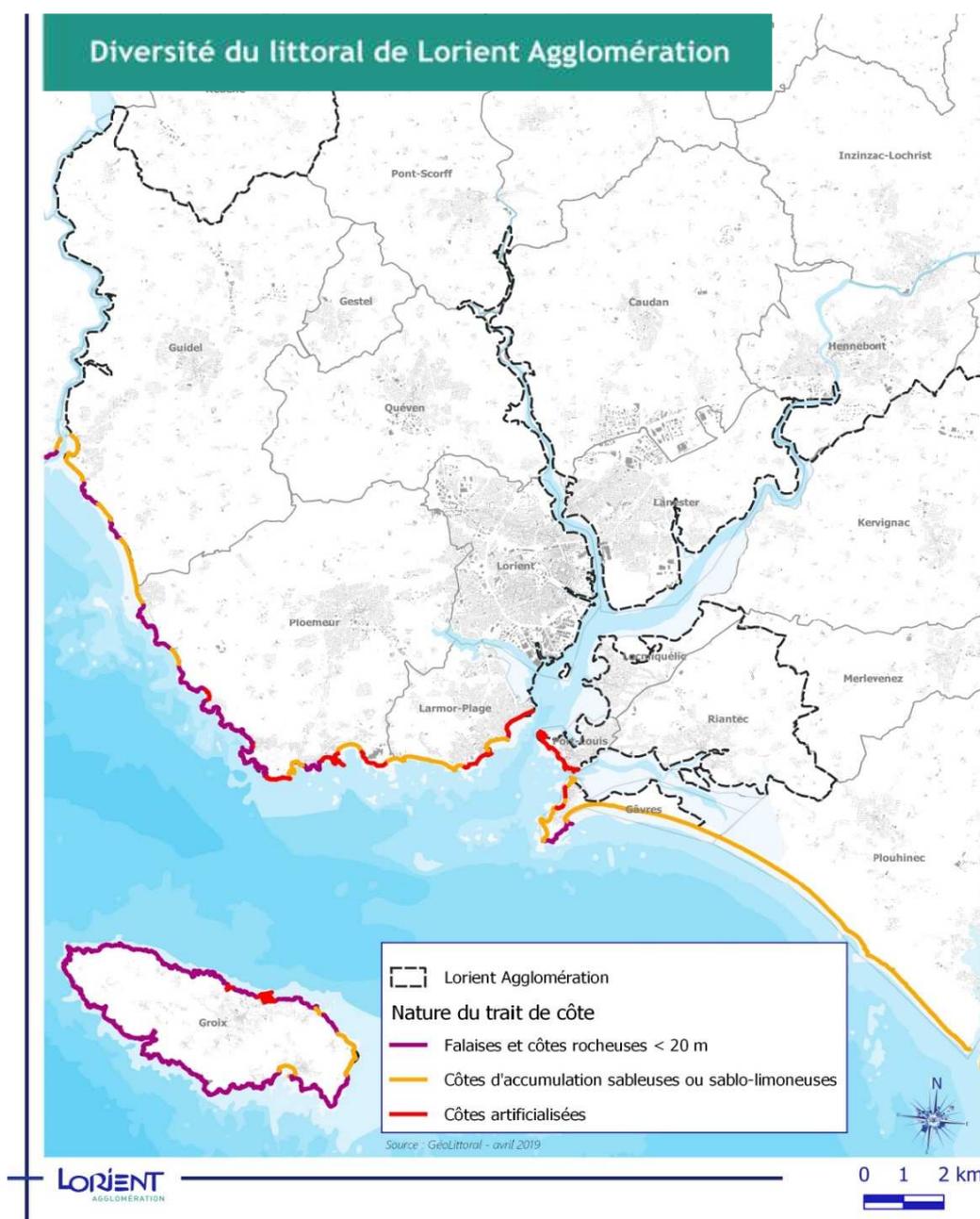
Table des matières

Motivations et raisons d'être du PAPI.....	2
Communes qui correspondent au territoire, susceptibles d'être affectées par le PAPI	4
Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement	4
Modalités envisagées de concertation du public	5
Gouvernance de la démarche PAPI.....	5
Concertation préalable	5
Concertation tout au long de la démarche.....	6
Publicité de la déclaration d'intention	6

Motivations et raisons d'être du PAPI

Située au cœur de la Bretagne sud, Lorient Agglomération regroupe 25 communes dont 12 communes littorales et compte environ 211 053 habitants.

La 3^{ème} agglomération de Bretagne (après Rennes et Brest) est un territoire aux multiples identités à la fois maritime, urbaine et rurale. L'eau dessine sa géographie, entre la mer, la rade et les vallées.



Sa frange littorale s'étend sur un linéaire de 132 km entre la Laïta et la Petite Mer de Gâvres. Au cœur du territoire, la rade de Lorient marque la confluence du Blavet, du Scorff, et du Ter.

La mer et les rivières ont participé à l'évolution urbaine de Lorient Agglomération. Les villes se sont établies en des lieux stratégiques : Hennebont et Pont-Scorff sur les points de passage des vallées ; Port-Louis, à l'entrée de la rade ; Lorient, sur un site abrité de fond de ria.

Ce littoral est constitué d'une grande diversité de milieux naturels et de paysages. Il offre un échantillonnage varié de presque tous les types de côtes que l'on peut trouver en Bretagne : falaises, massifs dunaires, tombolos (Gâvres), plage convexe des Grands Sables (Groix), rias encaissées (Laïta, Scorff), grandes vasières (Petite mer de Gâvres).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est attribuée exclusivement aux EPCI. Sur le volet Protection des Inondations (PI), Lorient Agglomération, en qualité d'autorité compétente, a défini sa stratégie, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions et a défini un niveau de protection afférent et une zone protégée.

Sept ouvrages sont ainsi affectés à la compétence GEMAPI : Gâvres - Grande-Plage, Inzinzac-Lochrist - Ile de Locastel, Lanester - Normandie Niemen, Ploemeur - Anse du Stole, Port-Louis - Anse du Driasker, Riantec - Stervins et Riantec-Riant.

Lorient Agglomération a décidé par ailleurs de poursuivre la gestion et les actions déjà engagées sur quatre secteurs à enjeux, au titre de la gestion du trait de côte et de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » : Larmor-Plage - Anse de la Nourriguel, Gâvres - Anse de Goërem, Gâvres - Secteur de la Pyrotechnie et Larmor-Plage - l'enrochement de Kerguelen.

La collectivité a d'ores et déjà été porteuse d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) labellisé le 5 juillet 2012 par le Comité de Bassin Loire Bretagne. Ce premier PAPI, mis en œuvre jusqu'en 2015, a permis d'acquérir des connaissances précises sur la vulnérabilité du territoire et sur le fonctionnement de ses milieux. Des études et suivis ont été menés et/ou initiés à l'occasion de ce PAPI 1. C'est le cas notamment de l'observatoire photographique qui continue de fournir de précieuses données quant à l'évolution de la frange littorale.

L'intérêt certain d'un PAPI pour le territoire et le bilan positif des actions de prévention des risques littoraux conduisent Lorient Agglomération à poursuivre son engagement sur cette thématique en proposant un second PAPI à la labellisation.

Il s'agit de franchir une nouvelle étape dans la prévention des risques d'inondation en confortant les actions de prévention et de protection au sein d'un nouveau programme, toujours concerté et intégrant au mieux l'ensemble des préoccupations maritimes.

Véritable outil partagé, le PAPI favorise la création d'une culture commune sur la thématique des risques d'inondations, sur le territoire de Lorient Agglomération.

La mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations permettrait de développer une stratégie globale de gestion intégrée des risques sur le littoral. Cela passera notamment par la poursuite de l'acquisition de connaissance sur le littoral et des démarches de classement des systèmes d'endiguement ; certains de ces ouvrages faisant d'ailleurs l'objet de projet de rehausse de leur niveau de protection.

Lorient Agglomération met en œuvre par ailleurs, deux observatoires citoyens dont un sur la commune de Gâvres notamment.

Ce dispositif scientifique de suivi participatif permet d'impliquer la population à la gestion des risques. A travers le second PAPI, c'est ce que Lorient Agglomération souhaite notamment poursuivre.

L'établissement ambitionne, en parallèle, de développer la dynamique mise en œuvre en 2012 en matière de culture du risque et d'amélioration de la résilience.

Le Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI, qui fait l'objet de la présente déclaration, permettra, entre autre, de structurer la politique de prévention des inondations autour des acteurs du territoire ; se poursuivant ensuite par la mise en œuvre du PAPI.

Communes qui correspondent au territoire, susceptibles d'être affectées par le PAPI

La démarche PAPI Littoral de Lorient Agglomération concerne 13 communes : Guidel, Lorient, Lanester, Port-Louis, Ploemeur, Quéven, Hennebont, Riantec, Larmor-Plage, Caudan, Locmiquélic, Gâvres et Groix.

Les communes sont regroupées autour de 3 grandes entités géographiques :

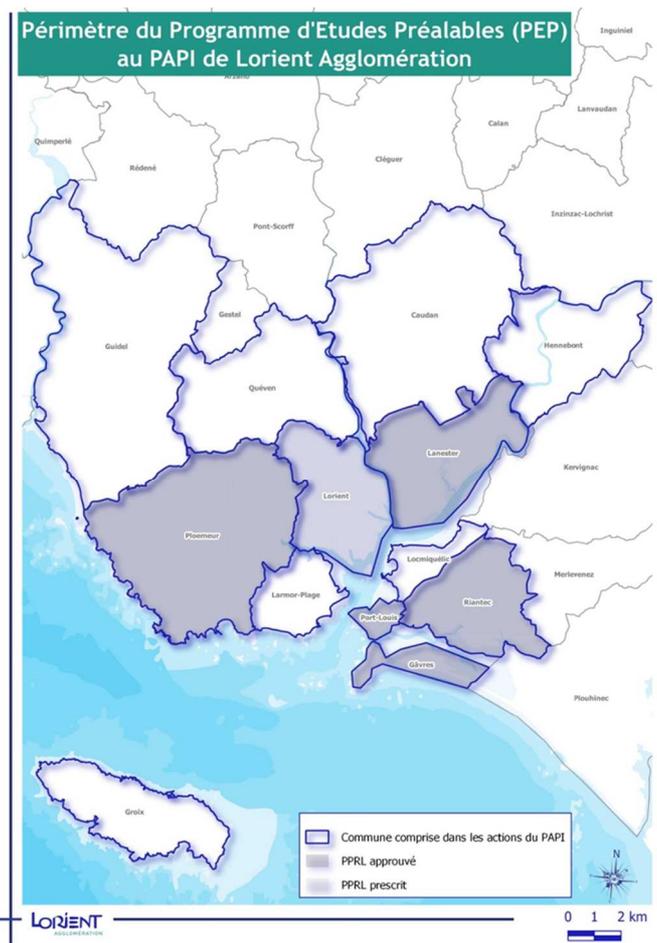
- les estuaires de la Laïta, du Scorff, du Blavet et la Rade de Lorient,
- la Petite Mer de Gâvres,
- le rivage maritime (façade océanique).

Ces 3 grandes entités géographiques constituent les principaux secteurs à enjeux forts du territoire et sont soumises à divers aléas naturels pouvant provoquer des inondations.

Plusieurs communes parmi ces dernières disposent d'un Plan de prévention des risques littoraux, le dernier en date étant celui de Lanester, approuvé le 14 février 2024.

Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Conformément au cahier des charges « PAPI 3 - 2023 », les PAPI sont désormais soumis à évaluation environnementale en application de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et des articles L.122-4 et suivants et de l'article R.122-7 du code de l'environnement. Cela s'applique à toutes les démarches PAPI dont la déclaration d'intention a été édictée après le 25 juin 2023.



Le Programme d'Études Préalables (PEP) à l'élaboration d'un second PAPI sur les communes littorales de Lorient Agglomération est donc concerné par cette mesure.

L'évaluation environnementale du PAPI vise à intégrer les incidences environnementales du projet PAPI dès son élaboration. L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : population et santé humaine, biodiversité (avec une attention particulière aux espèces et habitats protégés), terre, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments.

L'évaluation du PAPI de Lorient Agglomération abordera les thématiques environnementales de manière globale en identifiant les interactions pouvant exister entre elles, pour valoriser des synergies d'actions possibles (par exemple la préservation de la biodiversité et la lutte contre les inondations en préservant l'espace de mobilité des cours d'eau). Lorient Agglomération s'est engagé depuis de nombreuses années dans des modes de gestion fondée sur la nature (SFN), notamment au travers des méthodes de protection douce des littoraux telle que la restauration des cordons dunaires.

L'évaluation environnementale permettra ainsi d'aider Lorient Agglomération, porteur de la démarche PAPI, dans sa réflexion stratégique et ses choix d'aménagement en identifiant, en particulier, les possibilités de s'appuyer sur la biodiversité et les écosystèmes pour réduire l'aléa inondation.

Les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme sur l'environnement entraînent une dégradation de la qualité environnementale. La meilleure façon de préserver l'environnement est de s'attacher, en premier lieu, à les éviter. La démarche ERC (éviter, réduire, compenser) sera notamment utilisé pour les projets de rehausse du niveau de protection des systèmes d'endiguement afin de rendre l'aménagement plus durable. Il s'agira de questionner les projets du territoire au regard des enjeux environnementaux, de manière itérative, au fur et à mesure qu'il se construit et se précise.

Modalités envisagées de concertation du public

Gouvernance de la démarche PAPI

Dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Études Préalables au PAPI, un Comité Technique et un Comité de Pilotage seront proposés. Ils seront composés notamment des élus des communes concernées, des services de l'État, des représentants de syndicats de bassins, des Comités Locales de l'Eau, des représentants d'AUDELOR, des financeurs, du Conservatoire du Littoral, des associations du territoire, etc. Ils se réuniront au cours des différentes phases d'élaboration du PEP de façon régulière ; le COTECH en appuie de l'élaboration des dossiers avec un apport technique et le COPIL pour validation des décisions.

Concertation préalable

Le cahier des charges PAPI 3 2023 prévoit la mise en œuvre d'une concertation préalable au sens de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, afin de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du PAPI, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs.

Dans le cadre de l'élaboration de son PAPI, comprenant donc la phase PEP en amont, Lorient Agglomération prévoit une concertation d'une durée minimale de 15 jours et maximale de 3 mois. Les outils et dispositifs précis restent à déterminer, la collectivité mettant l'accent

sur une concertation large et diffuse afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du programme d'actions.

Les modalités de la concertation seront communiquées au public 15 jours en amont sur le site internet de Lorient Agglomération et par voie d'affichage dans l'ensemble des accueils des communes du périmètre du PAPI.

Concertation tout au long de la démarche

Lorient Agglomération prévoit une concertation avec les acteurs du territoire tout au long de la démarche PEP/PAPI. Les modalités de cette concertation seront détaillées dans les dossiers de labellisation.

Le bilan de la concertation sera publié sur le site internet de Lorient Agglomération.

Publicité de la déclaration d'intention

La présente déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de Lorient Agglomération : <https://www.lorient-agglo.bzh/>

Elle sera également affichée dans les mairies des communes concernées par la démarche PAPI.